

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1173)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 436

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 15, substituer au mot :

« quinze »

le mot :

« sept ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de simplifier les recours devant la Cour nationale du droit d'asile.